



Peyrolles-info

90

Meilleurs vœux
du Maire et de la municipalité de
Peyrolles.

Nous vous souhaitons
plein de bonnes choses ;
santé, bonheur, ...
et une très bonne année 2012



image PRA, CC-BY-SA-3.0

Conseil municipal du 6 décembre 2011

Etaient présents : François ABBOU, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Bernard BORDARIER, Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON.

Pouvoirs de Bernard Bordarier à Pierre Deleuze,
de Pierre Hénon à François Abbou.

Secrétaire de séance : Sophie Moreau

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - MANDATEMENT DES SALAIRES ET CHARGES,

En raison du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat et d'indemnités d'administration et de technicité de fin d'année il faut augmenter la ligne de rémunération des personnels de 3 291 €. Cette somme est prise sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement.

Accord unanime du conseil

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - DÉPASSEMENT SUR ACHAT DE LOGICIEL.

En raison du changement de logiciels administratifs, il a été nécessaire de changer d'ordinateur et, de ce fait, de logiciels Microsoft. Le percepteur souligne la nécessité d'augmenter de 2 000 € la ligne d'achat de logiciels.

Accord unanime du conseil

3. CHEMIN RURAL DE L'ARÉNAS.

Lecture du courrier envoyé à la mairie en recommandé avec accusé de réception par les riverains du Chemin Rural de l'Arénas.

Le maire rappelle l'historique de ce chemin.

Une expertise juridique du courrier est en cours.

Une estimation de tous les travaux de sécurisation a été demandée à la DDTM (Direction départementales des territoires et de la mer) dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de remettre ce point à l'ordre du jour quand les éléments d'analyse seront disponibles.

Questions diverses

- *Les chocolats seront commandés chez le boulanger de l'Estréchure.*
- *Le maire rappelle au conseil municipal qu'une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10h à midi pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.*
- *Pour les travaux de déneigement, le matériel nécessaire est complété. L'entreprise qui réalisera les travaux a soumis un projet de convention annuelle qui sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil.*

- *Le maire indique au conseil municipal que nous sommes en attente du délibéré du tribunal administratif de Marseille concernant la requête de la secrétaire titulaire.*
- *Le maire indique au conseil municipal qu'il a rencontré une propriétaire du quartier de Lasalle à urbaniser et que le projet d'urbanisation sera reproposé au budget primitif 2012.*
- *Le percepteur a signalé qu'un locataire de la commune avait un important impayé. le maire est chargé par le conseil municipal d'évaluer les mesures légales envisageables.*
- *Prochain Conseil Municipal le 21 décembre à 18 h 00.*

La séance est levée à 19h

**La mairie sera ouverte
le samedi 31 décembre 2011
de 10h à 12h
pour les inscriptions sur les listes électorales**

C'est avec bonheur que nous accueillons la petite Lila, fille de Lucie et Sébastien au Tessier et avec tristesse que nous avons appris ses souffrances. Nous soutenons particulièrement ses parents dans l'épreuve qu'ils traversent.

Conseil municipal du 21 décembre 2011

Etaient présents : François ABBOU, Pierre DELEUZE, Pierre HÉNON,
Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents : Dorothee Givone.

Excusé : Bernard Bordarier.

Secrétaire de séance: Aurélie Roux

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. CHEMIN RURAL DE L'ARÉNAS.

Le maire a reçu l'estimation de tous les travaux de sécurisation réalisée par la DDTM (Direction départementales des territoires et de la mer) dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement). Il conviendrait d'élargir le chemin pour permettre un accès aux véhicules de défense contre l'incendie. Un rendez-vous doit être pris avec les propriétaires riverains.

2. CONVENTION DE DÉNEIGEMENT.

La convention avec l'EURL Cristovao est prête. Elle prévoit une intervention 7 jours sur 7 sur demande du Maire ou des conseillers municipaux désignés. Mais il subsiste un point à modifier : la commune ne peut assurer un prestataire extérieur. L'entreprise doit donc faire son affaire des assurances.

Sous cette réserve, accord unanime du Conseil.

Questions diverses

- *Loyers impayés : Le Maire donne au conseil le résultat des mesures envisageables. Dans un premier temps il est décidé d'engager des mesures restrictives ou contraignantes à l'encontre du locataire qui a accumulé un très fort retard dans ses règlements.*

Accord unanime du conseil

- *Problème du sens de circulation imposé par les services de l'Etat au Serre de Clayrac: Les riverains sont mécontents, le maire a fait un courrier. Une réunion doit avoir lieu sur place prochainement avec les représentants de l'Etat.*

La séance est levée à 19h30.